

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du deuxième étage du Château de Blou, 12 Rue Pouget à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Conseil communautaire	32	Date de convocation	9 Décembre 2025
Membres en exercice	32	Date de publication	9 Décembre 2025
Quorum (50 %)	17		
Membres présents	20	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres absents (<i>y compris les procurations</i>)	12	POUR : 28	
Nombre de procurations	8	CONTRE : 0	
Membres qui ont pris part aux votes (<i>y compris les procurations</i>)	28	ABSTENTION : 0	

Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s
AUDIGIER Agnès	Absent	D'IMPERIO Cédric	X	LAURENT Guy	X	PEREZ CANO Marcel	X
BERTHON Patricia	X	FABREGES M France	Procuration à F. MEJEAN	LHOPITEAU Éric	Absent	REYMOND J. Pierre	X
BONNET Georges	X	FARGIER Gérard	X	MARTIN Nicolas	X	RIEU Dominique	Procuration à C. D'IMPERIO
BOUET Lynda	Procuration à S. GINEVRA	FIALON Dominique	X	MEJEAN Florian	X	ROBERT Karine	Procuration à M. BRUN
BOULONI Christian	Procuration à Y. VEYRENC	GEIGUER Jacques	X	MORIN Frédéric	Excusé	TERME Annie	Procuration à A. CONDOR
BRUN Marc	X	GINEVRA Stéphane	X	MOULIN Jackie	X	TESTON Daniel	X
CHAPUIS Pierre	X	GUICHARD Cécile	X	NAHAS Sophie	Absente	VALETTE Alain	Procuration à D. FIALON
CONDOR Alain	X	HOUETZ Marion	Procuration à N. MARTIN	PALLOT Thierry	X	VEYRENC Yves	X

Délibération N° 63.2025

Finances - Allocations de compensation provisoires 2026 :

Le Président rappelle que les attributions de compensation provisoires doivent être notifiées aux communes avant le 15 février de chaque année pour leur permettre d'élaborer leur budget, par délibération du conseil communautaire.

En l'absence de transfert de compétence, la délibération fixant les attributions de compensation définitives est facultative.

Le Président indique qu'au vu du bilan des travaux de voirie effectués entre 2020 et 2025 et considérant le bon état général de la voirie, l'utilisation de l'enveloppe annuelle voirie pourrait être élargie aux aménagements annexes à la voirie et aménagements de villages.

Considérant la fin au 31/12/2025 des enveloppes supplémentaires de voirie demandées par certaines communes en 2021 et 2022, il convient donc de fixer les **AC provisoires 2026**. Les AC 2026 seront donc identiques aux AC 2022 sans les enveloppes supplémentaires de voirie demandées par les trois communes :

COMMUNE	AC 2022 Délibération N° 22.2022 du 31/03/2022	Restitution Enveloppe voirie suppl 2021 et 2022	AC Provisoires 2026
BARNAS	-10 799		-10 799 €
BURZET	45 341		45 341 €
CHIROLIS	14 248		14 248 €
FABRAS	-21 041	7000	-14 041 €
JAUJAC	36 251		36 251 €
LALEVADE-D'ARDECHE	183 202	10000	193 202 €
LA SOUCHE	-14 986		-14 986 €
MAYRES	12 531		12 531 €
MEYRAS	110 488		110 488 €
MONTPEZAT-SOUS-BAUZON	273 895	10000	283 895 €
PEREYRES	3 003		3 003 €
PONT LABEAUME	85 918		85 918 €
PRADES	113 614		113 614 €
SAINT-CIRGUES-DE-PRADES	-5 265		-5 265 €
SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER	9 869		9 869 €
THUEYTS	59 581		59 581 €
Total	895 850	27 000	922 850 €
	AC +	Article 739211	967 941 €
	AC-	Article 73211	45 091 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve les Attributions de Compensation provisoires 2026 détaillées ci-dessus,
- Approuve, à compter de 2026, l'utilisation de l'enveloppe annuelle voirie élargie aux aménagements annexes à la voirie et aménagements de villages.
- Charge le Président de notifier ces attributions de compensation 2026 aux communes,
- Autorise le président à signer tout document nécessaire à cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Certifié exécutoire

A Thueyts, le 16 décembre 2025.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

